

VENT d'OUEST

*Vous souhaitez une joyeuse année 2017
(et vu les perspectives Ce ne sera pas de trop)*



Le 15 décembre se tenait un Comité Technique Local de suppression d'emploi. Cette année ce sont deux postes d'agents C et un poste d' IP qui sont supprimés sur notre Direction

Déclaration liminaire de la CGT

Monsieur le Directeur,

Jusqu'au bout ce gouvernement aura poursuivi sa politique de destruction massive d'emplois dans notre Administration. Le discours initial était pourtant beau: «nous allons lutter contre la fraude fiscale», nous allons lutter contre la finance sans loi ni règle». Mais quand le gouvernement veut lutter contre la délinquance routière, il met des gendarmes et des policiers sur la route. A la DGFIP, il aura supprimé en 5 ans plus de 10 000 emplois. Aujourd'hui la question mérite d'être posée: ce gouvernement a-t-il vraiment voulu lutter contre la fraude?

Suite au scandale Cahuzac, la répression (pour les très rares contrevenants poursuivis) a paraît-il été renforcée. 4 ans après les faits, la condamnation est tombée : 3 ans de prison sans mandat de dépôt et aucune amende pénale pour ce « gendre idéal » des beaux quartiers. Visiblement, priver l'Etat de plusieurs millions est moins grave que voler une bûche de chèvre. (Tribunal de Toulouse, condamnation à 3 mois ferme avec mandat de dépôt immédiat, Dépêche du Midi du 22/11/2016)

La Direction Générale affiche «seulement» 1 630 emplois supprimés, mais ce chiffre inclut 500 emplois sauvés pour charge de travail supplémentaire liée au Prélèvement A la Source (PAS). A charge de travail constant, ce sont donc 2 130 emplois qui sont liquidés!!! Ce gouvernement finit donc sur une apothéose de charge de travail répartie sur les *derniers Mohicans* que nous sommes.

Le Prélèvement A la Source (PAS) permet en 2017 de sauver des emplois, mais nous savons

déjà que ce projet servira très certainement dès 2019 de justification à de nouvelles et très nombreuses suppressions. En tant que techniciens des impôts, nous sommes toujours dans l'attente de démonstrations convaincantes sur le supposé bien fondé et les sources de simplifications que ce projet est sensé procuré aux usagers.

Au niveau local, nous savons bien que vous n'êtes pas victime du syndrome du «directeur fou», nous n'y avons d'ailleurs jamais cru. Non, sans vouloir vous manquer de respect, vous n'êtes que le modeste messenger de mauvaises nouvelles. Votre mission (et vous l'avez acceptée) consiste notamment à mettre en œuvre une politique décidée par d'autres. Nul doute que ce n'est pas par plaisir, ni par sadisme que vous allez l'appliquer.

Et pourtant, nos collègues vont bel et bien voir encore une fois leur charge de travail s'accroître, comme le service des Ressources Humaines, qui a perdu un emploi l'an passé, et qui verra l'an prochain le nombre de dossiers d'agents à suivre augmenter de 42.

Bien sûr, on peut décliner cette augmentation sur tous les services supports, comme la division 2, les cellules d'appui des brigades, l'animation du CF, le contentieux, les différents Idiv Experts, ... même s'il est évidemment beaucoup plus difficile pour nous de l'évaluer.

Sur tous ces points, nous n'attendons aucune réponse satisfaisante de votre part. Il s'agit de décisions nationales. Que vous les approuviez ou non, vous n'y pouvez rien. Donc pour nous aucune chance d'avoir de bonnes nouvelles à annoncer à nos collègues.

Si la CGT est présente aujourd'hui à ce CTL, c'est uniquement dans un souci d'unité syndicale pour répondre aux souhaits de nos camarades des autres centrales qui espèrent pouvoir obtenir des réponses sur l'organisation future et les missions précises dévolues à la future antenne d'Orléans, réponses attendues avant que les agents concernés fassent leur demande de mutation en janvier prochain.

Pour notre part, nous avons un doute sur votre capacité technique à nous répondre sur ces points. Vous allez sans doute nous dire qu'il est trop tôt et que vous êtes encore en phase de calibrage de ces nouveaux services et de leurs liens avec les autres structures de la Dircofi.

Alors nous n'avons qu'une seule vraie attente: démontrez-nous que nous avons tort !!!

Compte Rendu des Débats

La cas des Bas-Normands a été expédié en quelques minutes. Ils bénéficieront d'une vidéo-conférence avec la DCF Nord le 10 janvier prochain et pourront à cette occasion poser l'ensemble des questions relatives à l'organisation de leurs services auprès de leur nouvelle direction.

Concernant l'organisation du travail et les missions des collègues de la future antenne d'Orléans, informations à retenir: il s'agira d'une division en tant que telle, avec un AfIPA et cette particularité que la BEP de Rennes sera rattachée à cette division et pilotera le Pôle de Programmation Interrégional. Cette nouvelle Division aura donc pour mission d'assurer l'animation de deux pôles interrégionaux. Tout d'abord, le pôle Pénal (rencontres partenariales, BCR, Pénal ...) dont les agents seront amenés (principalement les cadres mais pas seulement) à se déplacer sur l'ensemble de l'Interrégion. "Bien évidemment", ce sera aussi le cas des agents du second pôle interrégional, à savoir le pôle de Programmation dont les agents devront participer notamment aux comités locaux de programmation (CLOP).

La Direction des Affaires Juridiques de Nantes, voit un poste d'inspecteur créé (déplacement d'une chaise actuellement vide à la BEP) et la création d'un poste d'Idiv expert (le poste d'inspecteur devenu vacant est comblé par un détachement d'une brigade nantaise).

A Rennes, les divisions 1 et 2 fusionnent (à nouveau) pour permettre d'affecter un poste d'AFiPA à une troisième division de l'Animation qui récupérerait les agents de la

cellule pénale actuellement à Rennes (possible re-division avec les autres divisions).

Toujours à Rennes, le service RH aura une charge de travail importante cet été. "On" tentera d'anticiper au maximum cette tâche. La Direction admet que le flux sera ensuite plus important mais espère que l'arrivée de la nouvelle application SIRHIUS RH permettra de revenir à un niveau de travail plus soutenable.

Pour l'ensemble des autres services transverses, cellule alpage par exemple, la Direction admet bien que le travail sera plus important, mais se refuse à le quantifier et donc à déployer des moyens humains plus importants pour y répondre.

Concernant le Dialogue Social dans la future Direction Centre Ouest, l'Administration semble pencher pour une participation des élus du Centre à des groupes de travail, par nature informels.

L'ensemble des représentants du personnel ayant voté contre le projet, un nouveau CTL est convoqué pour le 6 janvier 2017

Notre Analyse

Nous ne pouvons que noter une fois encore que des postes de travail (ici RH) sont supprimés ou non créés parce qu'un jour des applications vont venir, tel *le prince charmant*, et vont permettre de faire face à un surcroît de travail. De façon plus générale, le solde net de 3 brigades supplémentaires va augmenter la charge de travail pour les services supports. Interpellée sur ce point par la CGT, la Direction a fourni après ce CTL une estimation de la charge de travail pour la Direction des Affaires Juridiques (DAJ) (+ 10 % environ, et le service est déjà submergé) et pour l'Animation (+ 16 %). Le cas de la BEP, évoqué par l'ensemble des OS, n'a pas rencontré l'attention attendue: la Direction semble espérer une augmentation du nombre de 3909 car, dit-elle, "les effectifs de la BEP augmentent".

Quand la CGT remarque que les locaux actuellement occupés étaient prévus pour 20 qu'il n'y aura que 17 personnes, peu ou pas de commentaires.

Sur le dialogue social, la CGT refuse de voir les élus du Centre (et par conséquent les personnels) relégués au simple statut d'observateur. Lorsque l'Administration Centrale décide de renouveler de façon aussi importante le périmètre d'une Direction (environ 1/3 de mouvement sur notre

direction entre les départs et les arrivées), elle devrait avoir l'obligation de réaliser de nouvelles élections. Dans cette affaire, la CGT a bien remarqué que les collègues du Centre ont massivement apporté leur confiance à d'autres organisations syndicales lors des dernières élections, et que par conséquent nous pourrions perdre notre seul et unique élu, nous n'avons donc rien à y gagner et **ne portons pas une telle revendication par esprit boutique. Il s'agit d'un principe fondamental à nos yeux : en tant que salariés, nous devons pouvoir choisir nos représentants.**

Imaginons un instant que les syndicats FO ou UNSA aient la confiance d'une grande partie des agents du Centre, leurs élus ne pourraient plus voter lors des CTL de la DCF Centre Ouest. De plus, les élus de la DCF Centre Auvergne étant tous du Centre, comment les agents de l'Auvergne seront-ils représentés au sein de la future DCF Centre-Est?

Si l'organisation des élections est trop compliquée pour l'Administration, alors elle aurait certainement dû attendre un an de plus pour dépecer la DCF Centre.

A nos yeux, l'attitude de la Direction Générale qui refuse ces élections, reflète bien le peu de cas qu'elle porte au dialogue social et aux représentants du personnel.

La délégation CGT était composée d'Isabelle DUCHEMIN et Jérôme DESBROUSSES.

Pour toute précision complémentaire n'hésitez pas à les contacter.

Lors du prochain CTL, la CGT comme à son habitude portera en points divers tous les problèmes quotidiens rencontrés par les agents. Dès maintenant, faites nous remonter vos « coups de gueule », vos difficultés, vos interrogations

Ce compte rendu vous a intéressé ? La Charte informatique ne nous permet pas de le diffuser par mel sans votre accord. Pour recevoir nos prochaines informations par mel, contactez nous à l'adresse suivante : cgt.dircofi-ouest@dgfip.finances.gouv.fr ou remettez le bulletin ci-dessous à l'un de nos militants

NOM : _____

PRENOM : _____

STRUCTURE : _____

SITE : _____

Adresse Mel :

☒ Je souhaite recevoir des informations de la CGT

☐ Je souhaite adhérer à la CGT

Le 14 décembre 2016, se tenait à Montreuil une réunion nationale de militants CGT de la sphère fiscale, ci-après une analyse spécifique aux DCF

Les DIRCOFI des «colosses» aux pieds d'argile !

Contrairement à cette idée largement véhiculée par nos directions, que les DCF sont «sanctuarisées» et «renforcées», les restructurations, l'Adaptation des Structures au Réseau (ASR) et les lignes directrices impactent et impacteront lourdement en 2017 la sphère du contrôle fiscal.

Personne n'est dupe. Si les effectifs augmentent dans certaines DCF, cela est largement dû aux transferts des emplois des DDFIP et DRFIP et au redéploiement des effectifs de la DCF CENTRE. Il n'y a de créations d'emplois que dans la sphère de l'encadrement. Or les directions locales constituent le socle fondamental de l'organisation du contrôle fiscal (SIE, Pôles PCE, BCR, BDV etc). Sans l'appui de celles-ci, ce qui ne fait guère de doute, la désorganisation des structures territoriales de contrôle fiscal est en marche.

La disparition de la DCF Centre et la dispersion à marche forcée de ses agents entre 2 DCF (Centre-Ouest et Rhône-Alpes) ne va pas se faire sans d'énormes problèmes : éloignement des directions qui se trouvent parfois à plus de 400 kms des brigades les plus excentrées, impact aussi sur les services de direction (services RH, contentieux, animation etc) qui vont devoir gérer une cinquantaine d'agents en plus, tout cela sans renfort d'équipes d'appui et sans budget de fonctionnement à hauteur des enjeux !

Dans le même temps les rattachements fonctionnels de plus en plus nombreux aux DCF de structures telles que les pôles CE, les BDV et les BCR marquent le recentrage du contrôle fiscal vers l'échelon interrégional. Pourtant les difficultés de taille subsistent: la création d'énormes directions de contrôle fiscal sur des territoires très étendus avec des transferts d'emplois trop rapides et insuffisamment gérés en termes de ressources humaines. Bref une réorganisation à marche forcée au détriment des agents et de la mission.

Les DIRCOFI dans leur nouveau schéma sont bien devenues des «colosses aux pieds d'argile» !

A télécharger sur notre site local <http://www.financespubliques.cgt.fr/dircofi-ouest/>

la pétition contre Rialto Mémo

La CGT Finances Publiques et SOLIDAIRES Finances Publiques alertent l'ensemble des collègues contre le passage en force de l'application RIALTO MEMO par la Direction Générale, mené depuis quelques semaines pour une mise en application au 1er janvier 2017.

Si la dématérialisation des dossiers de CFE, le suivi et la mutualisation des investigations réalisées paraissent légitimes aux vérificateurs-trices et collègues des PCE, pour autant, il n'est pas admissible que les tâches de reporting prennent le pas sur le temps consacré à notre cœur de métier, la fiscalité.

Or, l'application MEMO fait bien courir ce risque par son évidente lourdeur. A titre d'exemple, son module de formation s'étale sur 87 pages et 31 fiches techniques qui détaillent les multiples données à saisir et à valider.

Cette application devra être alimentée au fil de l'eau. Il est aisé de parier que le

complètement facultatif du bloc méthodologie composé de 5 classeurs (dossier professionnel, dossier du dirigeant, imposition des bénéficiaires, TCA et autres investigations) va devenir rapidement obligatoire.

En outre, la validation des axes par le chef de brigade est bloquante et les allers-retours agent-es/chef de service vont peser sur les délais des procédures.

Il apparaît également très probable que les chefs de brigades vont subir de plein fouet cette application qu'ils devront remplir constamment au détriment du visa, de l'attribution des fiches, du dialogue réel avec les vérificateurs-trices sur le suivi des dossiers...

L'augmentation des tâches administratives va obérer le temps dédié à la vérification et ce travail supplémentaire va rendre plus difficile le rendu du programme.